

Offre publique de vente

Commune d'ANNIVIERS, secteur CHANDOLIN

Conformément à l'article 64, alinéa 1, lettre f, de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), il est mis en vente des parcelles suivantes sises sur la commune d'ANNIVIERS secteur CHANDOLIN :

- N° 2422, plan 13, « Pramin d'en Haut-Chandolin», pâturage 6'176 m²
- N° 2423, plan 13, « Pramin d'en Haut-Chandolin», 18'242 m², dont pâturage 17'608 m², forêt dense 634 m²
- N° 2427, plan 13, « Pramin d'en Haut-Chandolin», pâturage 3'548 m²
- N° 2430, plan 13, « Pramin d'en Haut-Chandolin», 17'484 m², dont pâturage 16'892 m², forêt dense 592 m²
- N° 2431, plan 13, « Pramin d'en Haut-Chandolin», 14'776 m², dont pâturage 3'322 m², forêt dense 11'454 m²

Le prix de vente (prix licite) a été fixé à Fr. 0.30/m². Les offres d'achat (pour tout ou partie des parcelles vendues) de toute personne remplissant les conditions d'exploitation à titre personnel selon la LDFR (art. 9 et 63 LDFR) doivent parvenir, par écrit dans un délai de 20 jours dès la présente publication, à Me Sidney Kamerzin, notaire, Avenue Général-Guisan 30, case postale 529, 3960 Sierre.

Sidney Kamerzin